



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Vœu b)
**VOEU RELATIF A LA MOBILISATION EN FAVEUR DES ETUDIANTS DE PASS-
LAS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 DEPOSE PAR LES GROUPES
DES ELUS SOCIALISTES ET APPARENTES, GENERATIONS SOCIAL
ECOLOGIE DEMOCRATIE, EELV, COMMUNISTES ET CITOYENS, FRANCE
INSOUMISE CLERMONT EN COMMUN**

4 élus n'ont pas pris part au vote.

Rapporteur : Madame Marion CANALES

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation du système de santé vise notamment à abaisser le taux d'échec étudiant pour les primants en étude de « santé » (Par « santé » est entendu l'ensemble de étudiants de la filière MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie).

Il en résulte une refonte totale du premier cycle, la filière unique dite PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) étant remplacée par le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) et la LAS (Licence Accès Santé) à compter de 2020. Par ailleurs, le redoublement n'est plus possible pour les PASS, contrairement à ce qu'autorisait l'ancien système.

Cette **année 2020-2021 s'apparente donc à une année de transition**, ce qui n'est pas sans poser de réels problèmes, *a fortiori* dans un contexte de crise sanitaire qui place les étudiants et leurs familles, dans des situations de fragilités multiples, qu'elles soient d'ordre social, économique, voire psychologique.

En février dernier, de nombreux collectifs d'étudiants se constituaient un peu partout en France contre cette réforme, y compris à Clermont-Ferrand où l'on dénombre 710 inscrits en PASS et 302 en LAS.

Il était notamment reproché que le nombre de places en deuxième année devait être partagé entre les redoublants de l'ancien système et les primants du nouveau PASS-LAS, ce qui, sans augmentation significative du nombre d'admis, conduisait à une rupture d'égalité entre étudiants, au détriment de la promotion PASS-LAS 2020-2021. En effet, la suppression du *numerus clausus* et son remplacement par un *clausus apertus* n'avait entraîné aucune augmentation de places en deuxième année.

Le 16 mars dernier, Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, annonçait alors un réhaussement des effectifs de l'ordre de 1800 admis en deuxième année pour les primants du nouveau système, soit seulement 12% d'augmentation lorsque certaines universités avaient enregistré une hausse moyenne de 33% lors de l'expérimentation engagée en 2019-2020.

C'est d'ailleurs ce pourcentage de 33% qui, pour reprendre l'argumentaire du collectif national PASS-LAS 2020-2021 et de son antenne locale (Collectif Pass-Las Clermont), « *doit constituer un socle minimum de base de calcul pour toutes les Universités qui appliquent la réforme cette année* ».

Le 28 avril, quelques jours après le dépôt de ce vœu, le Conseil d'État annonçait la suspension de l'exécution de l'arrêté du 25 janvier 2021 au motif que les redoublants de PACES bénéficiaient d'un nombre de places déduites des *numerus apertus* dévolus aux nouveaux étudiants PASS-LAS, ce qui amenait à une concurrence déloyale, notamment envers les PASS.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand demande au gouvernement :

- **La sanctuarisation des capacités d'accueil actuelles pour les PASS-LAS ;**
- **La création d'un nombre exceptionnel de places supplémentaires correspondant au *numerus clausus* résiduel pour les redoublants de PACES ;**
- **La possibilité pour les étudiants PASS-LAS 2020-2021 de bénéficier de conditions de redoublement identiques à leurs camarades de PACES, et ce afin de tenir compte d'un contexte sanitaire qui n'est guère compatible avec la mise en œuvre de l'année de transition initialement envisagée, en cela qu'elle s'avère génératrice de difficultés protéiformes supplémentaires pour les étudiants dans leur ensemble.**

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.
4 élus n'ont pas pris part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MAI 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI

